

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-3-2

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Routes Départementales Programmes N° A011 - A032 et A034 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'affectation des montants par millésime aux programmes n° A011 - A032 et A034 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A011	2008	7 561 956 €	560 000 €	8 121 956 €
A032	2008	2 575 533 €	79 923 €	2 655 456 €
A034	2005	2 082 381 €	20 000 €	2 102 381 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions